

COMPTE RENDU DE SÉANCE

SÉANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mil-vingt-et-un le 20 mai à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY CÉLINE, ROY LAURENCE, SAINT MARD JOELLE
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, BELOBRK MICKAEL, DECHEZELLES FABIEN, DERISSON GAYLORD, LEMAITRE GEOFFREY

Absents : GUYON FRANCK

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 08 avril 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE - PARC ÉOLIEN DE CEAUX EN LOUDUN

Par arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-041 en date du 16 mars 2021, une enquête publique est ouverte du Lundi 26 avril 2021 au Vendredi 28 mai 2021, dans la commune de CEAUX-EN-LOUDUN sur les demandes d'autorisation environnementales présentées par Monsieur le Président de la SAS CEAUX-EN-LOUDUN ÉNERGIES et Monsieur le Président de la SAS JOUE ÉNERGIES, pour l'installation et l'exploitation de deux parcs éolien composés de 8 éoliennes et de 4 postes de livraison sur la commune de CEAUX-EN-LOUDUN, activités qui relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Vu la délibération n°2020_05_11 du 10/09/2020 portant refus du conseil municipal de Sammarçolles de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal.

Le conseil municipal décide, après vote à bulletin secret, à la majorité des voix (13 voix contre et une voix pour) de se prononcer défavorablement sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Ceaux.

Arrivée de M. le Député Nicolas TURQUOIS

ENQUÊTE PUBLIQUE – METHA CENTER 86 DE CURÇAY SUR DIVE

En application de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 9 février 2021 et en vue de la régularisation du vice tiré du défaut d'information du public concernant les capacités financières de la SARL METHA CENTER 86 pour l'exploitation d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « Bois de Champory » sur la commune de CURÇAY SUR DIVE, une consultation du public a été ouverte du lundi 19 avril 2021 au lundi 17 mai 2021. Conformément à l'arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-059 en date du 29 mars 2021, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Mme le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil municipal en 2016 et informe le conseil sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, suite à un vote à bulletin secret, se prononce favorablement, à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Curçay-sur-Dive.

DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 601.05€ HT pour des travaux d'aménagement d'un bureau et charge Mme le Maire de solliciter le département de la Vienne pour l'obtention d'une subvention (ACTIV3).

STADE

Suite aux dégradations sur une paroi de pavés de verre dans les vestiaires, une plainte a été déposée afin d'effectuer une déclaration de sinistre. Le conseil propose d'effectuer une demande de devis auprès des entreprises de M. FROMAGET et de M. LECOMTE pour les travaux.

MULTISERVICES

La date d'ouverture est prévue pour le 1^{er} juin 2021. M. BOULINEAU souhaite distribuer 2000 flyers afin d'en informer les habitants de la commune ainsi que les communes avoisinantes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de dégrever les loyers d'avril, mai et juin 2021 dus par M. BOULINEAU pour la location du bâtiment « Multiservices » afin de lui permettre de démarrer son activité dans de meilleures conditions.

CANTINE

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022. Après délibération, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 et approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

Prix d'un repas enfant 4.20€ Prix d'un repas adulte 5.50 €

LOGEMENTS

Dossier reporté à la prochaine réunion.

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS ET MATÉRIELS

Dossier reporté à la prochaine réunion.

PROGRAMME « PLAN ARBRES »

Le conseil municipal est informé de la candidature de la commune au programme « PLAN ARBRES », programme qui permettrait de mettre en place un verger « pédagogique » sur la parcelle ZM 231. La CCPL nous apportera son aide pour la constitution du dossier de demande de subvention auprès du département ainsi que pour la plantation.

TOUR POITOU CHARENTES

Le tour Poitou Charentes (course cycliste) se déroulera fin août et passera dans la commune le jeudi 26 août 2021 (2 passages dans la journée). Il nous est demandé de trouver 20 signaleurs.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de diffuser cette information.

RAPPEL À L'ORDRE

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la mise en place du « Rappel à l'ordre » dispositif légal permettant au Maire de réprimander verbalement un administré, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre de la commune. Lorsqu'un fait est signalé auprès du Maire, après obtention d'un avis favorable du Parquet de Poitiers, le Maire convoque le mis en cause pour procéder verbalement à un rappel à l'ordre.

Ce dispositif est conclu pour un an, renouvelable tacitement.

SALLE DES FÊTES

Mur de clôture de la salle des fêtes

Dossier reporté à la prochaine réunion.

PRÉSENTATION DE DEVIS POUR LA RÉPARATION DES POINTS LUMINEUX RUE DES MOULINS ET DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UN BANC

Mme le Maire présente le devis de SOREGIES pour la réparation de deux points lumineux suite à un vandalisme. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la réparation des points lumineux pour un montant de 730.11€ HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le modèle proposé par l'entreprise TAVEAU en pierre d'Avy pour un montant de 265€ HT et autorise Mme le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

SUIVI DE DOSSIERS

Aménagement entrée de bourg	Église
Terrain de Tennis	Ecole
Logt 10 ter rue de la mairie	Loyers impayés

BULLETIN MUNICIPAL

Le montant de l'impression des bulletins pour l'année 2021 s'élève à 2332€ HT.

FIN DE SÉANCE 21h40